



CSA – du 5 Février 2024

Déclaration Liminaire :

FORMATION SPÉCIALISÉE

Monsieur le Directeur,

Nous voici réunis pour la 1^{ère} réunion de la FORMATION SPÉCIALISÉE 2024. L'année 2023 n'a pas été marquée par une activité débordante de cette instance, pour autant vous n'êtes pas sans méconnaître la souffrance dans les juridictions, pour autant, malgré les guides, malgré les référentiels, malgré les bilans, elle ne cesse de s'amplifier.

À cela s'ajoute l'inquiétude de nos collègues avec les jeux olympiques et paralympiques, qui tombent pendant la période d'été. Déjà des questionnaires circulent dans les juridictions pour demander leur disponibilité, et l'aide qu'ils pourront apporter aux services encore plus en souffrance que le leur.

► À cela s'ajoute la crainte pour les congés, pourront-ils les poser ?

Comme vous le savez ces jeux auront lieu du 26 juillet au 11 août 2024 et les jeux paralympiques du 28 août au 6 septembre 2024, **des juridictions comme Nanterre imposent déjà de ne prendre que deux semaines de congés, comment font nos collègues avec enfants ? nos collègues avec des gardes alternées ? avec un calendrier de congés fixés par des ordonnances ?** Non seulement leur charge de travail va augmenter, ils ne pourront pas prendre leurs congés et au surplus ils font se retrouver à payer des frais de garde pour les jeux Olympiques. Est-ce que c'est cela que la DSJ cautionne aujourd'hui, nous vous posons solennellement la question Monsieur le Directeur.

L'inquiétude et la grogne montent et nous vous l'avons déjà dit Monsieur le Directeur, ces jeux interviennent dans un contexte où le monde des greffes reste meurtri. Comme souvent, le bien être des fonctionnaires, n'est même pas un sujet. De manière autoritaire les juridictions se préparent à ces jeux. Et comme souvent, nous aurons le bâton, avant même d'espérer une carotte, qui nous l'espérons ne sera pas comme la prime COVID, attribuée dans un manque total de transparence.

Alors parlons franchement et donnez rapidement aux fonctionnaires des informations claires, précises et soumises à aucune interprétation pour leur proposer enfin des primes dignes de ce nom pour obtenir plutôt que forcer leur adhésion à cet effort.

FO Justice n'en doute pas, si les primes sont attractives, vous aurez des volontaires et il ne sera pas utile de faire preuve d'autoritarisme et ainsi la justice sera au rendez-vous avec l'adhésion de fonctionnaires motivés.



À cela s'ajouteront les difficultés liées aux transports, à la circulation et aux horaires qui seront certainement tardifs, les fonctionnaires sont dans l'attente de réponses à leurs inquiétudes.

Alors Monsieur le directeur, après toutes ces bonnes leçons de morale ou de politesse, il est temps que les choses changent dans les juridictions. Ce sont les comportements et la manière de faire qui est à revoir.

Nos collègues sont en grande souffrance, les horaires à rallonge, les audiences qui se terminent après minuit, ne sont plus exceptionnelles, nos collègues ont de plus en plus de difficultés à faire face au travail qui déborde, et d'un encadrement toujours plus directif pour faire face à des objectifs difficilement réalisables.

FO Justice prend acte du point sur le soutien psychologique, pour autant, les psychologues sont peu nombreux pour pouvoir se déplacer et ne font parfois, malgré eux, que du saupoudrage.

Vous avez évoqué le fait que chaque cour d'appel aurait un psychologue, où en sommes-nous au niveau des recrutements ? Combien de temps restent ils avant de quitter ce Ministère, las de vider la mer avec une petite cuillère.

Et qu'en est-il des médecins du travail, et des visites médicales quinquennales, des visites de nos collègues de retour de congé maternité, qui ne voient que trop rarement, le médecin du travail, lorsqu'il y en a un, étant débordé.

À cela s'ajoute les conditions matérielles du travail avec des logiciels hors d'âge, qui régulièrement « bug », des imprimantes partagées, qui de l'avis de la plupart de nos collègues complexifient leur travail. Les bureaux où l'on entasse les fonctionnaires, vivant au milieu des dossiers et des boîtes d'archive ne sont pas juste une anecdote !

FO Justice note les bonnes pratiques d'accueil des agents placés. Il faudra que la DSJ soit vigilante sur son application et notamment sur le temps de mission des agents placés. En effet nous ne pouvons que regretter et constater que certains chefs de cours maintiennent en places des placés « ad vitam æternam » sur un même poste avec pour seule ambition les Statistiques. **Le placé est fait pour tourner pas être sur un simulacre de poste fixe à la grâce des chefs de cours.**

FO Justice note le guide des agents en situation de maladie et leur retour en juridiction. Il est extrêmement important que les encadrants fassent preuve d'humanité. **Il n'est pas simple de revenir après un long arrêt et l'agent ne doit pas être vu comme un simple ETPT mais comme un agent ayant besoin d'une nouvelle adaptation.**

FO Justice défendra toujours les personnels de justice sans qu'il n'est rien possible !!!

